

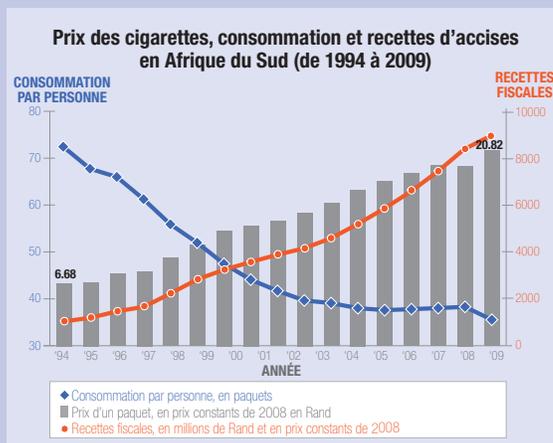
# TAXATION DU TABAC : HISTOIRE D'UNE RÉUSSITE

## AFRIQUE DU SUD

### ARTICLE 6 DE LA CCLAT

Les mesures financières et fiscales sont un moyen efficace et important de réduire la consommation de tabac... Les Parties sont... tenues d'adopter et de maintenir des politiques financières et fiscales destinées à contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac.

En Afrique du Sud, le total des taxes sur les cigarettes (y compris les droits d'accise et les taxes sur les ventes) est passé de 32 % à 52 % du prix de détail entre 1993 et 2009. Sur cette même période, les ventes de cigarettes ont chuté de 30 %, les recettes publiques ont augmenté de 800 % grâce à ces taxes et la prévalence du tabagisme chez les adultes a diminué de 25 %.



Pour réduire la consommation de tabac, la méthode la plus efficace est d'augmenter le prix des produits du tabac par le biais d'une majoration des taxes sur ces produits. Des prix plus élevés encouragent les consommateurs de tabac à s'arrêter, dissuadent les utilisateurs potentiels de commencer et réduisent la quantité de tabac consommée par les fumeurs invétérés.

### Sources

- Southern Africa Labour and Development Research Unit. National Income Dynamics Study 2008, Wave 1 [dataset]. Version 3.0. Cape Town: Southern Africa Labour and Development Research Unit [producer], 2012. Cape Town: DataFirst [distributeur], 2012.
- CDC. South Africa Global Youth Tobacco Survey 2008. Atlanta: CDC.
- van Walbeek C. Industry responses to the tobacco excise tax increases in South Africa. South African Journal of Economics. 2006;74(1): 110-122.
- Blecher EH. The economics of tobacco control in low- and middle-income countries. Thesis. University of Cape Town. 2011.

### Le tabagisme

En Afrique du Sud, près de 20,5 % des adultes (+ de 15 ans) fument (35 % d'hommes et 9 % de femmes), ce qui représente une diminution de 32 % par rapport à 1993. Chez les 13-15 ans, 14 % sont fumeurs.

### Le changement fiscal

En 1994, le Trésor public s'est donné comme objectif d'augmenter les taxes sur le tabac pour passer de 32 % à 50 % du prix de détail (objectif réalisé en 1997). Le total des taxes sur le tabac s'est maintenu à 50 % entre 1998 et 2003 puis il a été augmenté pour atteindre 52 % en 2002. Le pourcentage minimal est réalisé en majorant la taxe spécifique, étant donné que la TVA était restée à 14 % depuis 1994.

### La réaction de l'industrie du tabac

L'industrie du tabac a augmenté le prix de ses cigarettes, et par là même ses marges bénéficiaires, plus rapidement que le gouvernement n'a majoré ses taxes sur le tabac. Entre le début des années 90 et 2005, le prix réel de l'industrie (prix net de toutes taxes) a augmenté de plus de 80 %. En moyenne, pour chaque augmentation de 10 centimes du niveau réel du droit d'accise, le

### L'impact de la majoration des taxes

#### Taxe et prix

Le droit d'accise réel a augmenté de 1,46 ZAR à 6,98 ZAR par paquet entre 1993 et 2009 alors que le prix réel est passé de 6,68 ZAR en 1993 à 20,82 ZAR en 2009.

#### Les ventes

Le total des ventes de cigarettes a diminué d'un tiers entre 1993 et 2009, passant de 1,8 milliard de paquets à 1,2 milliard de paquets. La consommation par personne a diminué de 50 %.

### La structure fiscale

En Afrique du Sud, les cigarettes sont soumises à un droit d'accise spécifique et à la TVA. Chaque année, le Trésor public fixe le prix de détail des cigarettes et ajuste la taxe spécifique de manière à ce que le total des taxes atteigne environ 52 % du prix de détail.

prix de détail réel des cigarettes a augmenté d'environ 18 centimes.

### Le commerce illicite

L'industrie du tabac affirme que la hausse des taxes sur le tabac a renforcé les incitations au commerce illicite qui compte pour plus de 20 % du marché des cigarettes en Afrique du Sud. Selon des estimations indépendantes, le commerce illicite a augmenté à la fin des années 90 et a connu un pic en 2000 entre 9,1 % et 12,7 % du marché total. Les estimations de 2009 indiquent que le commerce illicite constituait 3,1 % à 11,9 % du marché total, ce qui est nettement inférieur aux affirmations de l'industrie du tabac. Toutefois, malgré ce commerce illicite, le tabagisme a considérablement diminué et les recettes publiques ont augmenté grâce à l'augmentation des droits d'accise.

### La prévalence

La prévalence du tabagisme chez les adultes a baissé pour passer de 32 % en 1993 à 20,5 % en 2008.

### Les recettes publiques

Malgré la diminution rapide du tabagisme, les recettes publiques provenant des droits d'accise ont augmenté, passant de 1 milliard de ZAR en 1993 à 9 milliards de ZAR en 2009.